

Communiqué de presse

Date le 17 décembre 2015

Thématique NOx. Les clients sont de nouveau informés: début de la mise en œuvre de la solution

Corporate Communication

AMAG Automobil- und Motoren AG
Corporate Communication
Dällikerstrasse 30
Postfach 1
8107 Buchs ZH
Téléphone 056 463 93 35
Fax 056 463 93 52

Twitter @AMAG_Media blog.amag.ch

www.amag.ch

 Les mesures pour les moteurs Diesel 1,2 I, 1,6 I et 2,0 I de la série EA189 concernés ont été acceptées par l'office fédéral de la circulation routière allemand (KBA) et ont été soumises à l'office fédéral des routes (OFROU)

- Les clients seront informés en toute transparence des prochaines étapes concrètes
- La mise en œuvre des mesures débutera fin janvier 2016
- Une étape importante en Europe et en Suisse pour résoudre la question des gaz d'échappement NOx

Schinznach-Bad, le 16 décembre 2015 – Le groupe Volkswagen a présenté des mesures techniques concrètes au KBA pour les moteurs EA189 de 1,2 l, 1,6 l et 2,0 l. Elles ont également été soumises à l'OFROU. Après des contrôles approfondis et indépendants, le KBA a confirmé la totalité des mesures. L'OFROU est en contact étroit avec le KBA à ce sujet. Ainsi, les mesures de correction ont été fixées pour tous les véhicules concernés. Désormais, les détenteurs vont être informés rapidement des prochaines étapes. Afin de garantir un traitement rapide, Volkswagen procèdera à la mise en œuvre dès le début de l'année 2016.

Lors du développement des mesures techniques, l'un des aspects essentiels a été de trouver des solutions conviviales pour les clients. Voici les solutions pour les moteurs Diesel EA189 concernés:

- Les organes mécaniques de 1,2 l et de 2,0 l bénéficient d'une mise à jour du logiciel. Cette opération effectuée sur le véhicule prendra environ une demi-heure.
- Les moteurs de 1,6 l auront également droit à une mise à jour du logiciel. En outre, un redresseur de flux sera monté directement devant le débitmètre d'air. Ce travail sera effectué sur le véhicule en moins d'une heure.

Ces mesures sont valables pour l'Europe (les 28 marchés de UE) et la Suisse. Après ces opérations, les véhicules répondront aux différentes normes antipollution en vigueur, l'objectif étant d'y parvenir sans restreindre ni la puissance du moteur ni la consommation ni les performances routières.

Dans la première lettre standardisée de début novembre et sur la base des adresses fournies par l'OFROU, les détenteurs des véhicules concernés ont été informés qu'une mesure de rappel était prévue pour leur véhicule. Les clients y ont également été priés d'attendre une nouvelle information écrite avant de contacter un garage partenaire Volkswagen. Dans une deuxième lettre, AMAG demandera aux clients de bien vouloir



prendre rapidement rendez-vous auprès d'un garage partenaire officiel qu'ils pourront librement choisir pour faire appliquer les mesures techniques.

Il est prévu d'appeler les véhicules concernés par vagues successives pour permettre aux garages partenaires de mettre les solutions techniques en œuvre. Ces dernières seront réalisées au premier trimestre 2016 pour les moteurs 2,0 l concernés. Les moteurs 1,2 l pourront être traités à leur tour d'ici la fin du 2ème trimestre 2016 d'après notre planification. À partir du 3ème trimestre 2016 et donc, à la fin du rappel, les mesures seront appliquées aux moteurs 1,6 l des véhicules concernés.

Lors de la mise en œuvre des mesures techniques, Volkswagen AG et AMAG s'efforceront d'éviter, autant que possible, un quelconque inconvénient pour le client, comme par exemple une limitation de sa mobilité. Dans ce contexte, tous les clients bénéficieront d'une mobilité de remplacement gratuite appropriée s'ils en ont besoin.

Volkswagen AG et AMAG renoncent en outre expressément jusqu'au 31.12.2017 à faire appel à l'objection relative à la prescription en ce qui concerne toute demande en rapport avec le logiciel monté dans des véhicules dotés du type de moteur EA189. Ceci vaut également pour les prétentions de ce genre dans la mesure où celles-ci sont déjà prescrites. C'est pourquoi les clients Volkswagen ne seront nullement désavantagés par le simple fait d'attendre. Cela signifie par conséquent que tous les clients concernés peuvent attendre sans risque ni souci que les mesures techniques nécessaires soient effectuées sur leur véhicule jusqu'aux périodes précitées.

Il est certain que les véhicules fonctionnent parfaitement bien, sont sûrs au niveau technique et peuvent être utilisés sans restriction dans la circulation routière.

En cas de questions, veuillez-vous adresser à:

AMAG Automobil- und Motoren AG

Dino Graf

Responsable Corporate Communication

Téléphone +41 56 463 93 51

presse@amag.ch

AMAG Automobil- und Motoren AG

Livio Piatti

Chef PR Volkswagen

Téléphone +41 56 463 94 61

vw.pr@amag.ch

Portrait de l'entreprise:

AMAG Automobil- und Motoren AG est une société suisse. Via le domaine d'activité Import, AMAG importe et vend les automobiles des marques Volkswagen, Audi, SEAT, ŠKODA et VW Véhicules Utilitaires, grâce au réseau de distribution le plus grand de Suisse, soit quelque 1 000 concessionnaires et prestataires de services. Plus de 80 filiales AMAG en font également partie. AMAG First SA est en outre l'organisation commerciale Porsche la plus importante de Suisse. Le Groupe AMAG vend aussi la marque Bentley à Zoug et possède ses propres centres de véhicules d'occasion en Suisse. Outre les entreprises en rapport avec l'automobile, les sociétés suivantes font également partie d'AMAG: AMAG LEASING SA, prestataire de services financiers compétent, AMAG SERVICES SA, gérante de divers parkings et preneur de licence pour la Suisse des sociétés de location de véhicules Europcar. Le groupe AMAG emploie plus de 5 500 collaboratrices et collaborateurs, dont plus de 700 apprenants.